



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

frais de cure

Question écrite n° 33379

Texte de la question

Mme Nathalie Kosciusko-Morizet appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées au sujet des visites médicales obligatoires lors de séjours en cure thermale. Actuellement, trois visites médicales (entrée, milieu, sortie du séjour) ont cours. Ce chiffre paraît excessif dans ce cadre-ci. Elle lui demande si une restriction de ces visites ne pourrait être envisagée, afin de concourir à l'effort partagé de réduction des dépenses publiques, ainsi que de bien vouloir lui communiquer tout avis en la matière.

Données clés

Auteur : [Mme Nathalie Kosciusko-Morizet](#)

Circonscription : Essonne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33379

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 2004, page 980